

ENTRE NOUS

www.boutignyprouvais.fr



ALLEMANT ■ BEAUCHÈNE ■ BEAUTERNE ■ BOUCHEMONT ■ BUCHELET ■ CLOCHES ■ DANNEMARIE
■ LE BOIS DES PRES ■ LES JONCS ■ LE MESNIL ■ LA MUSSE ■ ROSAY ■ SAINT-PROJET ■ SAUSSAY ■

Le lavoir de la Fontaine Neuve à Boutigny

Boutigny-Prouvais

BULLETIN MUNICIPAL

N°86 - Décembre 2015

Mes cher(e)s Administré(e)s,

Au nom du Conseil Municipal, permettez-moi de vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année et une très bonne année 2016, qu'elle apporte à chacune et chacun d'entre vous, le bonheur, la joie et la santé que vous en attendez.

Votre maire, Mireille ÉLOY

Vous voudrez bien noter qu'à l'occasion des fêtes de fin d'année, votre mairie sera exceptionnellement fermée les SAMEDI 26 DECEMBRE 2015 et SAMEDI 2 JANVIER 2016

Directeur de la publication :

Mireille Eloy
Maire de Boutigny-Prouais

Responsable de la rédaction :

Jean-Bernard Bessard

Relecture

Agnès Ventura

Maquette et Impression

Johnathann GODARD
Photos libres de droit
Tout droit de reproduction réservé.

MAIRIE

Adresse

4 rue du rosaire
28410 BOUTIGNY
Tél : 02.37.43.00.43
Fax : 02.37.65.11.81

Courriel :

Mail : boutigny.prouais@wanadoo.fr

Site Web :

www.boutignyprouais.fr

Facebook

Mairie de Boutigny-Prouais_page

Secrétariat ouvert au public

Horaires d'ouverture de
la Mairie de BOUTIGNY :

Lundi	14h30 - 17h30
Mardi	14h30 - 17h30
Mercredi	14h30 - 17h30
Jeudi	14h30 - 17h30
Vendredi	14h30 - 17h30
Samedi	09h00 - 12h00

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Tél : 02 37 43 05 15
Du Lundi au Vendredi 14h30 à 17h30
Le Samedi 09h00 à 12h00

INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LES CIMETIERES



Le Maire de Boutigny-Prouais, Informe qu'une procédure de reprise des sépultures en état d'abandon a été engagée dans les cimetières communaux, il y a maintenant 3 ans.

La liste des tombes est consultable, tous les jours, sur le tableau d'affichage, à la mairie et aux cimetières de Boutigny et de Prouais.

Les familles concernées par ces sépultures sont priées de remettre leur emplacement en bon état de propreté et de solidité, au plus tard avant le vendredi 15 janvier 2016. Faute de quoi, il sera procédé le vendredi 15 janvier à 9h30 à Prouais et à 11h à Boutigny à l'établissement du second procès-verbal constatant le non-état d'entretien de la sépulture conformément aux textes en vigueur.

Il est impératif pour les familles désireuses de maintenir leurs droits et places dans le cimetière de se faire connaître avant cette date, faute de quoi les tombes concernées seront irrévocablement relevées.

IMPORTANT : CHANGEMENT DE TRÉSORERIE à compter du 1er janvier 2016

La trésorerie de Nogent-le-Roi fermant ses portes à compter du 1er janvier 2016, notre commune et le syndicat intercommunal des eaux de Boutigny-sur-Opton sont rattachés à la Trésorerie de Dreux-Municipale, à laquelle il conviendra de vous adresser pour les factures des ces collectivités : eau, assainissement, périscolaire, urbanisme, taxes foncières et d'habitation mais aussi les impôts des particuliers.

Son adresse mél :

financespubliques28@dgfip.finances.gouv.fr

Son numéro de téléphone : 0811 90 91 92

Ses jours et heures d'ouverture :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	8h45 - 12h00	13h30 - 16h00
Mardi	8h45 - 12h00	13h30 - 16h00
Mercredi	8h45 - 12h15	fermé au public
Jeudi	8h45 - 12h00	13h30 - 16h00
Vendredi	8h45 - 12h00	fermé au public



BREVES DE CONSEIL

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2015

Délibérations votées à l'unanimité des membres présents :

la signature d'un devis avec la société Dreamvision pour l'achat d'un écran de vidéo projection pour un montant de 1 372€ HT à destination de l'espace culturel et sportif de Prouais « La Grange »

- la signature du devis de Gloire Incendie pour la mise en conformité en matière de sécurité incendie de 4 bâtiments communaux pour un montant global de 2 749.10 € €
- la demande de subvention DETR 2015/2016 pour l'aménagement des services techniques communaux : Devis fourni : 52 892€ HT de Dias construction
- la signature d'un contrat à durée déterminée pour le poste de responsable de la garderie communale à raison de 21h10 hebdomadaires
- la subvention accordée au Conseil Départemental au titre du Fonds d'Aide aux Jeunes 2015 pour un montant de 150 €, afin d'alimenter un fonds destiné aux jeunes âgés de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle ou des aides d'urgences liées à l'extrême précarité d'un jeune.
- la subvention accordée au Conseil Départemental au titre du Fonds de Solidarité Logement 2015 afin d'alimenter un fonds destiné aux personnes ou aux ménages éprouvant des difficultés particulières pour accéder à un logement décent et indépendant ou à s'y maintenir.

Délibérations adoptées à la majorité :

- la signature d'un devis pour la fourniture de 25 serrures électroniques : 9 000,00 € TTC
- la signature d'un avenant n°2 du lot n°1 construction d'une nouvelle station d'épuration à Prouais avec la société Voisin pour la fourniture de 50 mètres linéaires supplémentaires de clôture pour un montant de 1 237.50 € HT
- la signature d'un contrat avenir pour le restaurant scolaire et le ménage à raison de 35h00 hebdomadaires (rajouté à l'ordre du jour en début de conseil, sans opposition des membres présents)

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2015

Délibérations votées à l'unanimité des membres présents :

- Délibération pour suppression de la régie SITED, la CCPH ayant nouvellement compétence en matière de transport
- Délibération pour signature d'une convention cadre unique permettant l'adhésion à la demande à la quasi-totalité des services facultatifs au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Dans le cadre de la cotisation annuelle obligatoire assise sur la masse salariale versée par les collectivités affiliées, le Centre de Gestion d'Eure-et-Loir met en œuvre des missions dites « obligatoires » à destination des collectivités locales euréliennes affiliées. Celles-ci sont énumérées à l'article 23 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. Au-delà des missions obligatoires, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion 28 a décidé de développer, pour répondre aux besoins des collectivités, des prestations « facultatives » visant à « assurer toute tâche administrative concernant les agents des collectivités et établissements » et à assister les élus dans leur rôle d'employeur sur les thèmes « EMPLOI », « GESTION DES CARRIERES », « SANTE ET ACTION SOCIALE ». Aucune cotisation annuelle supplémentaire n'est demandée ; seules seront facturées les prestations facultatives réellement effectuées à la demande de l'autorité territoriale, dans les conditions tarifaires fixées par le Conseil d'Administration du CdG28.

Délibérations adoptées à la majorité des membres présents :

- Délibération suite à la présentation d'avenants supplémentaires du cabinet Ab'cis

Les élus ont décidé de négocier auprès de Mr Richard, gérant de la Sté Ab'cis, le montant

- de l'avenant n° 4 à 4 000 € HT au lieu des 5 832 € HT
- et de maintenir le montant de l'avenant n° 2 à 2 655 € HT au lieu de 4 996.50 € HT
- Délibération pour changement de la durée de service d'un agent n'excédant pas 10% de l'emploi d'origine soit 1.3 h



Réunis le lundi 16 novembre à midi sur la place de l'église à Boutigny, les botipratiens ont marqué une minute de silence en mémoire des victimes des attentats odieux du 13 novembre à Paris et à St-Denis.

En leurs mémoires, mais aussi pour chacun de nous, nous publions ce magnifique texte de Philippe Meirieu, (Spécialiste de la pédagogie, Professeur des universités en Sciences de l'éducation, consacré à l'histoire et à l'actualité de la pédagogie)

Le Conseil Municipal

Prendre soin de l'humain

«Nous savions que la vie était fragile, que l'humain c'était par moments et que la démocratie était menacée par les forces archaïques qui habitent encore le monde.

Nous savions que, face à la vacuité de nos modèles économiques fondés sur la consommation compulsive, notre occident peinait à offrir un autre idéal que l'assujettissement aux intégrismes.

Nous savions que tout ce qui nous tient à cœur est mortel et que l'obscurité absolue peut, un jour, faire oublier l'espoir de toute lumière...

Que cette nuit terrible où nous avons éprouvé la terreur de la pénombre, nous rappelle notre fragilité et notre finitude.

Qu'elle renforce ainsi notre détermination à prendre soin de toute vie, de toute pensée libre, de toute ébauche de solidarité, de toute joie possible.

Prendre soin de la vie et de l'humain, avec une infinie tendresse et une obstination sans faille, est, aujourd'hui, la condition de toute espérance.

Sachons qu'un seul sourire échangé, un seul geste d'apaisement, aussi minime soit-il, peut encore, contre tous les fatalismes, contribuer à nous sauver de la barbarie...»

Philippe MEIRIEU

DES INCIVILITES QUI SERONT SANCTIONNEES !



Les dépôts sauvages d'ordures ou de détritiques de quelque nature que ce soit (ordures ménagères, déchets verts, encombrants, cartons, gravats...) ainsi que toute décharge brute d'ordures ménagères sont interdits sur l'ensemble des voies, espaces publics et privés depuis la loi du 15 juillet 1975.



Photos de la décharge sauvage à l'endroit de l'antenne SFR, évacuée récemment par les agents communaux !
Ces infractions sont passibles de poursuites et de pénalités dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur tel que le Code pénal art R632-1 et R 644-2, à savoir une amende de 150 €

MISE EN GARDE : Pour lutter activement contre ces nuisances, la commune a décidé de rechercher et poursuivre les contrevenants. Une plainte sera déposée auprès de la Gendarmerie Nationale en invoquant l'article ci-dessus.

APPEL AU CIVISME ET A LA PROPRIETE

Rappelons qu'au-delà de l'atteinte portée à l'environnement et aux riverains, par le risque de pollution et l'aspect visuel, ces dépôts sauvages représentent un coût supplémentaire pour la collectivité qui doit organiser l'enlèvement des déchets et le nettoyage des sites concernés.

A toutes fins utiles, nous vous rappelons ci-dessous, les horaires d'accueil de votre déchèterie

HORAIRES DECHETERIE DE BOUTIGNY-PROUAI

Lundi :	Fermée
Mardi :	10h - 12h30 et 13h30 - 17h00
Mercredi,	Jeudi : Fermée
Vendredi :	10h - 12h30 et 13h30 - 17h00
Samedi :	10h - 12h30 et 13h30 - 17h00
Dimanche :	09h - 13h00

Conditions d'accès

- Particuliers

Accès gratuit, limité à 24m³ ou 24 passages / an, pour les habitants des communes du SIEED, sur présentation de la carte d'accès délivrée par la mairie de votre domicile.

- Professionnels

Pour les artisans et commerçants, un droit d'accès de 15 €~~€~~m³, tenant lieu de participation aux frais.

Informations

Prévention des intoxications individuelles et collectives au monoxyde de carbone

A l'approche des périodes de froid propices à la recrudescence du nombre de victimes d'intoxications au monoxyde de carbone, rappelons aux particuliers et aux responsables associatifs, les conseils de prévention permettant de se prémunir contre les intoxications au monoxyde de carbone.

Le monoxyde de carbone demeure encore une cause de mortalité et d'hospitalisation importante puisque 984 signalements d'intoxication ont été déclarés entre le 1er septembre 2014 et le 31 mars 2015, et ce malgré des conditions météorologiques clémentes durant l'hiver, soit 3456 personnes impliquées. Le monoxyde de carbone reste la première cause de mortalité par gaz toxique en France avec environ une centaine de décès par an.

Ces chiffres, issus du système de surveillance coordonné par l'Institut de Veille Sanitaire (InVS), indiquent également que les intoxications survenues dans un lieu ouvert au public en 2014 ont impliqué 238 personnes lors de trois épisodes.

Comment prévenir les intoxications

Détecteurs de monoxyde de carbone :

Il existe sur le marché des détecteurs de monoxyde de carbone, pour lesquels des procédures d'évaluation sont en cours. Cependant, ces détecteurs ne suffisent pas pour éviter les intoxications. La prévention des intoxications passe donc prioritairement par l'entretien et la vérification réguliers des appareils à combustion, la bonne ventilation des locaux et l'utilisation appropriée des chauffages d'appoint.



Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde. Un problème de combustion survient lorsque les appareils de chauffage sont mal entretenus ou utilisés de façon inappropriée (trop longtemps par exemple) et lorsque la ventilation du local est insuffisante. Le monoxyde de carbone peut alors s'accumuler en forte concentration et provoquer des intoxications.

Les bons gestes de prévention :

- Entretenez les appareils de chauffage ; si elles existent, maintenez les ventilations en bon état de fonctionnement.
- Panneaux radiants à combustible gazeux : ne les faites fonctionner qu'en période d'occupation des locaux, le préchauffage de la salle est interdit
- Appareils électriques et appareils à combustion raccordés à un conduit de fumée : le préchauffage est permis.
- il est recommandé de doter une des personnes présentes sur les lieux de la manifestation d'un détecteur portable de monoxyde de carbone.

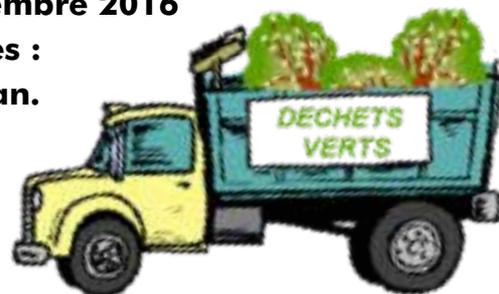


**Les collectes des objets encombrants pour notre commune auront lieu en 2016 les :
Jeudi 19 mai 2016 et Mercredi 30 novembre 2016.**

(Sortir vos encombrants la veille de ces deux dates)

**La période de collecte des déchets verts aura lieu :
Du lundi 4 avril 2016 au lundi 19 décembre 2016**

**Les déchèteries seront fermées :
le jour de Noël et le 1er de l'an.**



Traiteur INDIEN PAKISTANAIS

Un nom mystérieux sur la place de l'église de Boutigny : Vallée de l'Indus

Dans les années 20, l'archéologue anglais John Marshall découvre le long du fleuve Indus, dans l'actuel Pakistan, les vestiges de villes datant de la civilisation de l'Indus, entre 5000 et 1900 avant J.-C., une civilisation qui reste à ce jour encore méconnue. Son aire géographique était importante : plus

d'un millier de sites ont été découverts. Des maisons de brique séchée sont mises au jour, des salles de bains, des puits. Qui étaient ces habitants et quels étaient leurs moyens de subsistance ? Quelles sont les raisons de la disparition soudaine de cette civilisation, dont on n'a pas encore réussi à déchiffrer l'écriture ?

Traiteur cuisine Indienne et Pakistanaise

Une cuisine colorée ...

La cuisine indo-pakistanaise se compose d'une grande variété de cuisines régionales très originales. Cette cuisine est basée sur le masala ou mélange d'épices qui caractérise chaque recette et qui a une importance capitale.



Un rendez-vous à ne pas manquer :

Présence du camion/traiteur sur la place de l'église de Boutigny le mardi après-midi.
Tel : 06.01.59.13.95



CHAT VA MIEUX EN LE DISANT !

RAPPEL

Mme Gapillou de Boutigny-Prouais s'occupe de plusieurs associations de défenses des animaux. A l'heure où le cadeau de Noël sera peut-être un animal de compagnie, elle nous demande de rappeler certains principes.

Bien vivre ensemble !

Nous devrions tous être des citoyens responsables et respectueux des lois concernant la vie animale. Un animal n'est pas un jouet. Il a des droits, c'est un être sensible.

L'abandon des chats !

Souvent, ils sont abandonnés par des personnes peu scrupuleuses et ils sont en général non stérilisés, donc se reproduisent très vite : 1 femelle peut faire 7 bébés 3 fois par an, total **21 chatons pour une seule femelle** - Faites vous-mêmes le compte et imaginez...les conséquences dramatiques...

Il faut éviter ces naissances envahissantes. Pour cela maîtrisons la surpopulation féline ... et c'est très simple :

- Faites castrer et stériliser vos animaux, leur vie sera plus calme et harmonieuse et la vôtre aussi, et ils continueront à chasser rongeurs et nuisibles tout comme avant
- Ne pas oublier non plus, de les faire **tatouer** ou « **pucer** » afin de les protéger des vols, maltraitances ou pertes (s'ils sont trouvés sur la voie publique sans identification, ils seront ramassés par la fourrière et euthanasiés)
- Obligation d'identification : loi de février 2011



Vous les aimez, protégez les - Merci pour eux

CLUB DE L'AMITIE DE BOUTIGNY-PROUAIS



Les effectifs de notre association vont pouvoir se développer grâce aux nouveaux locaux mis à notre disposition par la Municipalité à La Grange de Prouais.



Nos adhérents, accompagnés de quelques recrues intéressées, ont achevé l'année 2015 par la visite de notre salle

d'activités avant de participer, dans la bonne humeur, au repas traditionnel.



En cours de réalisation :

Dans un premier temps aux personnes disposant de temps libre dans la journée, le Club de l'Amitié recherche des joueurs de cartes (belote, tarots et autres ...).

Pour d'autres activités, faites-vous connaître.

Bonnes fêtes et bonne année !

Le Président Michel Allorge - Tél. : 02 37 65 16 75

AMOUR ET COQUINERIES POUR NOS BOTIPRATIENS !

C'est au Dianetum d'ANET, le samedi 19 octobre, que le CCAS de Boutigny-Prouais a emmené nos ainés.



Les voix de Fernandel, Montand ou Arletty, qui ont si souvent mis l'amour à l'honneur, ont été ressuscitées le temps d'un après-midi, grâce à la compagnie Sources mixtes.

Dans la salle du Dianetum, à Anet (28), cette compagnie a entraîné le public dans son univers pétillant. Amours et coquinerias, c'est l'histoire d'une rencontre entre un homme et une femme, qui explorent, au fil de la pièce, l'amour au son de correspondances d'écrivains ou de chansons des années 1930.

Des chansons inoubliables qui ont sûrement favorisé la résurgence de souvenirs...



Les RPE et l'Ecole ETIENNE PRUNIER vous proposent de passer un agréable moment !

Le vendredi 5 février 2016 à 20h à PROUAIS à l'espace culturel et sportif « La Grange »



De nombreux lots : Télévision, appareil photo numérique, micro-ondes, mini-chaîne hifi etc...

Tous les profits seront reversés au bénéfice des enfants de l'école Etienne Prunier de BOUTIGNY-PROUAIS.

Réservez votre place avec le bulletin d'inscription joint dans l'Entre Nous et déposez le dans la boîte aux lettres des RPE à l'entrée de la mairie.

TARIFS :
1 carton = 4€
3 cartons = 10€
Puis prix dégressifs

Sur réservation - Places limitées 160 personnes



A vos pelles, à vos plantoirs ... Prêts ? Semez et Plantez !

Le CCAS, en collaboration étroite avec les Enseignantes de BOUTIGNY-PROUAIS, sur le site scolaire de Prouais, a mis en place un projet Intergénérationnel enfants et adultes séniors ; il met en relation des personnes ayant une certaine expérience de la vie et désirant œuvrer avec les enfants scolarisés sur la base d'un projet pédagogique, fédérateur et s'inscrivant dans la durée.

Ces rencontres sont des moments privilégiés qui favorisent les échanges, la communication, l'entraide et la fierté collective.

Thème retenu : l'élaboration d'un Jardin Médiéval

Un peu d'histoire :

Du VIIe au XIIIe siècle l'Europe féodale développe une forme distincte de jardins, notamment sous l'influence de l'expansion monastique.

Plantes et formes géométriques possèdent une puissante valeur symbolique qui enracine le jardin dans la lecture de l'Ancien Testament et dans la vision du monde de l'époque.

Tous ces Edens proposent une vision du Paradis perdu où l'homme vivait en autarcie, à l'abri des difficultés de la vie.

Composition du jardin médiéval :

Le jardin médiéval se décompose généralement en damiers de carrés composant des jardins distincts :

- Le jardin des simples ou herbarius. On appelait simples, les plantes médicinales qui étaient utilisées pour soigner les malades sans avoir recours aux remèdes sophistiqués des apothicaires.

- Le jardin potager ou hortus, qui abrite légumes anciens, condiments et petits fruits.

- Le verger ou viridarium

- Le jardin d'agrément

- Le jardin secret ou conclusus Dans ces jardins, les fleurs étaient elles-mêmes des symboles

Un peu de technique :

Les bordures des parterres de plantation, dits carrés ou planches, sont très souvent faits de plessis, de pierres, d'osier, ou de verdure, comme le buis ou le myrte.

Bien sûr, cela c'est la théorie, gageons que nos apprentis jardiniers sous la houlette de leurs encadrants, sauront, à Prouais, créer leur jardin médiéval.

En attendant, les travaux sont lancés, Entre Nous suivra l'évolution de ce jardin.

Merci pour leurs participations à ce projet à Mmes MARECHAL, GUINAND et M. BALLESTEROS.



UNE BELLE SOIREE MOULES FRITES



L'ambiance était joyeuse, le samedi 10 octobre à la salle polyvalente de Boutigny.



Et pour cause, le Comité des Fêtes de Prouais y organisait avec réussite sa soirée moules-frites.



Dans une ambiance festive et chaleureuse, les quelques 80 convives ont dégusté à satiété moules et frites préparées par la dynamique équipe du CFP.

Une fois de plus, le CFP a réuni les bons ingrédients dans sa recette qu'il applique avec succès :

mobilisation de dévoués, un prix raisonnable, un accueil chaleureux autour de l'apéritif, une table de qualité avec des moules et des frites à volonté, sans

oublier la salade, le fromage et le dessert, un service efficace et une animation musicale qui a amené les participants sur la piste de danse.

BRAVO !



Vie associative



**17 et 18 octobre... Deux belles journées...
Bernard BENIT**

«Dans la nuit du 26 au 27 septembre 1947, un incendie, dont la cause ne put jamais être exactement ni clairement établie (ce qui permit aux

hypothèses les plus diverses de s'affronter parmi la population), détruisit en totalité l'église du village. Aux dires des témoins oculaires, il semble que le feu ait pris naissance dans le clocher dans lequel avait eu lieu la veille une inspection en vue des travaux de réparation devenus indispensables. Le vent violent, l'insuffisance du matériel disponible et celle aussi du volume d'eau nécessaire (l'abreuvoir était en nettoyage), l'aide tardive de l'extérieur permirent l'extension rapide d'un brasier qui consuma tout l'édifice dont les murs principaux restèrent seuls debout. Tous les objets mobiliers, certains anciens, furent réduits en cendres. Rappelons que ce mobilier comprenait, entre autres (selon un inventaire récent) : un autel en bois de chêne ouvragé, deux confessionnaux anciens en chêne ; une chaire au dôme ouvragé, un panneau sculpté de banc d'œuvre ; un lutrin ancien, une statue du XVI^e siècle représentant N.D. de Bonne Nouvelle ; une statue ancienne de Saint- Pierre ; quatre statues diverses neuves ; un calice argenté ; plusieurs tableaux dont certains avaient été donnés au siècle dernier par les familles CHAULNES et DELORS-SERIGNAN. La cloche aussi fut brisée, qui avait un peu moins d'un siècle et pesait 1160 kg.

Ce tragique incident amena le conseil municipal à prendre d'importantes mesures de nature à pouvoir mieux combattre d'éventuels sinistres par le feu : établissement de quatre barrages et points d'eau, renouvellement partiel de la tuyauterie d'incendie, et, en 1948, achat d'une moto-pompe.

D'autre part, afin de permettre aux fidèles la continuation de la pratique du culte, et en attendant la reconstruction d'un édifice mieux approprié, le conseil municipal décida, le 25 février 1949, d'aménager en chapelle une grange située à la sortie du village, vers Nogent-le- Roi et prêtée par M. Marc BENOIST.»

C'est dans une ambiance bon enfant, sous la conduite de Mme Cormontagne que 14 de nos concitoyens redevenus élèves appliqués ont cherché à éviter les pièges de cette dictée.

Pas « fastoche » tout ça !

Après correction, voici les résultats :

- Trois premiers ex-aequo avec zéro faute : Mesdames MALLET, MAILLIER et M. LAVIS (hors commune)
- Tous les autres participants ont fourni un excellent travail, les résultats se situant « dans un mouchoir de poche ».

BRAVO A TOUS !

N'oublions pas non plus :

L'exposition des cartes scolaires pédagogiques



Le concours photos : 12 candidats ont présenté 41 photos dans l'ensemble des thèmes proposés.

La rétrospective de photos de classe de Boutigny et de Prouais, moment important durant lequel chacun peut reconnaître un membre de sa famille, une connaissance ou tout simplement se retrouver soi-même !

Sur l'ensemble de ces deux jours, c'est environ une centaine de personnes qui se sont rendus à « La Grange » et ont manifesté leur intérêt pour ces expositions.

Merci aux membres de l'ASPIC qui ont aidé à l'excellente organisation de ces deux belles journées.

L'Assemblée Générale de l'ASPIC se tiendra le 16 janvier 2016 à 14h15 salle polyvalente de Boutigny et sera suivie d'une conférence de J-B BESSARD à 16h30 sur les « CATHARES »

Si l'église a choisi de situer Noël au solstice d'hiver, c'est pour mettre fin aux nombreux rites et fêtes païennes ; Noël, de fête religieuse est devenue, au fil des siècles, une fête familiale : moment privilégié pour se rassembler en famille, la plus proche et la plus éloignée, toutes générations confondues.

Cette fête, par toutes ses formes d'expression, crée des souvenirs communs et entretient le sentiment d'appartenance à une famille. Chacun trouve, à sa manière, cette façon de construire ce lien : partager un repas, une veillée, écouter des histoires. Au XX siècle, nouvelle évolution marquante : avec la place grandissante de l'enfant dans la famille, Noël est devenu une fête pour les enfants : nuit magique où les désirs des enfants sont réalisés, pour le plus grand bonheur des adultes. Et si c'était le moment propice pour parler avec eux de la paix et de l'amour ? Le point de départ pourrait être un des contes de Noël ; les histoires se ressemblent un peu : dénouement heureux d'une histoire triste, l'apparition d'un espoir inattendu, arrivée de cadeaux imprévus, le bonheur de se retrouver ensemble, et surtout la place faite aux rêves. Profitons de tous ces cadeaux au pied du sapin, parfois un peu envahissants, pour réfléchir ensemble au sens du cadeau et du don, à la joie de recevoir et au bonheur de faire plaisir.

Petit tour d'horizon des symboles :

Le père Noël : Santa Claus vient des USA et détrône saint Nicolas dès 1823.

Le sapin de Noël : il vient d'Alsace et a eu d'abord sa place dehors au centre des villages, pour faire son entrée dans les maisons, décoré de pommes d'amour, puis de toutes sortes de décoration.

La crèche : c'est au 13 siècle, sous l'impulsion de saint François d'Assise que la crèche devint le symbole de la nativité.

La bûche de Noël : la bûche de sapin déposée dans la cheminée le soir de Noël était le symbole du feu qui réchauffe et de la lumière qui rassemble et rassure. Les radiateurs ayant remplacés les cheminées, la bûche est devenue « le » dessert de Noël par excellence.

Le renne au nez rouge : Rudolph est créé en 1939 et c'est grâce à son nez lumineux que le Père Noël peut s'orienter dans les tempêtes hivernales.

Et les noms des autres rennes ? Dasher, Dancer, Prancer, Vixen, Comet, Cupid, Dunder et Blixen.

LE CALENDRIER

Vendredi 1er janvier 2016, jour de l'an

Lundi 28 mars 2016, lundi de Pâques

Dimanche 1er mai 2016, Fête du Travail

Dimanche 8 mai 2016, armistice 1945

Jeudi 5 mai 2016, fête de l'Ascension

Lundi 16 mai 2016, lundi de Pentecôte

Jeudi 14 Juillet 2016, fête nationale

Lundi 15 août 2016, Assomption

Mardi 1er novembre 2016, Toussaint

Vendredi 11 novembre 2016, Armistice 1918

Dimanche 25 décembre 2016, Noël



En 2016, les jours fériés tombent un dimanche selon les rythmes du calendrier.

Néanmoins pour profiter pleinement et ensemble des festivités du 14 juillet, la mairie sera fermée le vendredi 15 et le samedi 16 juillet.

Ce sera également le cas le samedi 12 novembre.

Informations



Etat civil

NOS JOIES...

KABBOURI Amina le 22 /10/2015

Bienvenue au bébé, Félicitations aux heureux parents.



MESSES A BOUTIGNY-PROUAI

1er dimanche du mois : Prouais - 4ème dimanche du mois : Boutigny

Horaires à vérifier sur la porte de l'église ou sur le site de la paroisse - www.paroisse-nogent-le-roi.com

ASSOCIATIONS COMMUNALES

SOCIETE DE CHASSE

Boutigny - J-M BARRIE - 02 37 65 15 82 - j-marc.barrie@orange.fr

Prouais - Bernard LETELLIER - 02 37 43 24 33

ASPIC

Bernard BENIT - 06 62 93 68 75 - marie-angele.schmitt@orange.fr

CLUB DE L'AMITIE

Michel ALLORGE - 02 37 65 16 75

AMICALE ANCIENS COMBATTANTS

Serge MARECHAL - 02 37 65 18 74

AMICALE SAPEURS POMPIERS

Baptiste DOUINE - 06 74 52 18 15 - www.sapeurspompiersboutigny.sitew.com

COMITE DES FETES DE PROUAI

Viviane HELLEGOUARCH - 06 34 87 49 38

ASCBP Football

Giovanni GIOIA - 06 85 90 15 83 - ascbp@orange.fr - ascboutignyprouais.footeo.com

TIR « La Fraternelle »

Gil MARECHAL - 06 74 52 39 79 - marechal.gil@free.fr

MESSAMBIA Zumba Fitness

Alexandra PEETERS- 06 73 40 45 61 - messambia@hotmail.fr - www.messambia-zumba.fr

LES ESCAPADES DE BOUTIGNY- PROUAI

Isabelle LEGER- 06 86 92 42 12 - ateliertheatreboutigny@gmail.com

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE Régine Deforges - 4 rue du Rosaire BOUTIGNY-PROUAI

02 37 43 05 14 - Mercredi de 14h00 à 16h00 et Samedi de 16h00 à 18h00

bibliotheque-boutignyprouais@orange.fr ou boutigny.prouais@wanadoo.fr (mairie)

RPE

Caroline DIPELINO- 06 64 41 18 27 - rpe.boutigny-prouais@hotmail.fr - bebe.d@infonie.fr

GARDES DE MEDECIN Composer le 15

HOPITAL DE HOUDAN 01 30 46 18 00

GENDARMERIE Composer le 17

ASSISTANTE SOCIALE 02 37 65 82 64

sur rendez-vous le mardi matin

à la mairie de Boutigny

Collecte déchets ménagers - Rendez-vous sur le site internet, www.sieed.fr